



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Portrait du nouveau Conseil communal

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel s'est réuni ce matin pour sa séance constitutive et sa photo officielle. Confirmant sa volonté [exprimée le 14 décembre dernier](#), le Conseil a désigné M. Fabio Bongiovanni à la présidence, qui durera jusqu'en été 2018. M. Olivier Arni assurera la vice-présidence.

La répartition des dicastères au sein du Conseil communal reste inchangée : M. Fabio Bongiovanni est le directeur des **Finances**, des **Ressources humaines** et de l'**Action sociale**, M. Olivier Arni est à la tête de l'**Urbanisme**, de l'**Economie** et de l'**Environnement**. Mme Christine Gaillard est chargée de l'**Education**, de la **Santé** et de la **Mobilité**. M. Thomas Facchinetti assure la direction de la **Culture et de l'intégration**, des **Sports** et du **Tourisme**. Enfin Mme Violaine Blétry-de Montmollin est la nouvelle directrice de la **Sécurité**, des **Infrastructures** et de l'**Agglomération** (voir tableau annexé). A noter que la dénomination de certaines sections a été précisée.

Par ailleurs, la séance constitutive du Conseil général est fixée le 16 janvier à 18h30, au cours de laquelle les autorités de la Ville de Neuchâtel seront assermentées. Les membres du Conseil général seront appelés tour à tour pour l'assermentation, lue par le ou la président-e du Conseil général. Ce sera ensuite au tour des cinq membres du Conseil communal d'être assermenté-e-s.

Note aux médias : vous recevez en annexe de ce communiqué la photo officielle de la nouvelle législature, prise au péristyle de l'Hôtel de Ville.

Mention obligatoire du crédit : Stefano Iori

Neuchâtel, le 9 janvier 2017

Le Conseil communal

Renseignements complémentaires:

Fabio Bongiovanni, président du Conseil communal de la Ville de Neuchâtel, 032 717 71 02, fabio.bongiovanni@ne.ch